

Etat comparatif des dépenses publiques et des dettes, annexé au rapport de M. le marquis de Montesquiou sur l'état financier du royaume, lors de la séance du 18 novembre 1789

Citer ce document / Cite this document :

Etat comparatif des dépenses publiques et des dettes, annexé au rapport de M. le marquis de Montesquiou sur l'état financier du royaume, lors de la séance du 18 novembre 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome X - Du 12 novembre au 24 décembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1878. pp. 99-103;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1878_num_10_1_3848_t1_0099_0000_1

Fichier pdf généré le 07/09/2020

N° I.

ETAT COMPARATIF

des dépenses publiques et des dettes dans l'ancien état, et suivant le nouveau plan du comité des finances.

Dépenses et dettes suivant l'ancien état	531,513,000 liv.
Dépenses et dettes suivant le plan du comité des finances	412,333,492
	<hr/>
Réduction des dépenses et des dettes.. ..	119,179,508 liv.

ETAT des dépenses et des dettes publiques, arrêté le 3 août 1789, par M. Dufresne, et vérifié par le comité des finances.

Nos			
1.		Dépenses générales de la maison du Roi et de celle de la Reine, de monseigneur le Dauphin, des enfants de France, de madame Elisabeth, et de Mesdames tantes du Roi, avec les traitements annexés à différentes parties, et en y comprenant divers objets de dépense dans les forêts, qui étaient autrefois payés sur le produit des bois.....	25,000,000 liv.
2.		Maisons de Monsieur, frère du Roi, et de Madame; maisons de monseigneur le comte et de madame la comtesse d'Artois, de monseigneur le duc d'Angoulême et de monseigneur le duc de Berry, et traitements conservés aux personnes qui ont servi les enfants de monseigneur le comte d'Artois, dans leur bas âge.....	8,240,000
3.		Affaires étrangères, lignes suisses, et courses des courriers de ce département.	7,330,000
4.		Département de la guerre, traitements et objets accessoires, non compris ce que les provinces s'imposent et versent directement dans les caisses militaires...	99,091,000
5.	}	Marine et colonies..... 40,500,000	40,900,000
		Supplément demandé pour indemnités et récompenses qu'exigeront les réformes déterminées dans les établissements des colonies..... 400,000	
6.		Ponts et chaussées.....	5,680,000
7.		Haras sous les ordres de M. le grand écuyer, de M. le duc de Polignac et de M. le marquis de Polignac.....	814,000
8.		Rentes perpétuelles et viagères.....	162,050,000
9.		Intérêts d'effets publics et d'autres créances.....	44,247,000
10.		Gages de charges représentant l'intérêt de la finance.....	14,729,000
11.		Intérêts et frais des anticipations qui portent sur 1790 et 1791; intérêts et frais de renouvellement des billets des fermes, des autres anticipations ou des emprunts nécessaires pour balancer le besoin de l'année 1789.....	15,800,000
12.		Engagements à temps envers le clergé.....	2,500,000
13.		Indemnités à différents titres.....	3,179,000
14.		Pensions.....	29,554,000
15.		Gages du conseil et traitement de M. le chancelier, de M. le garde des sceaux, au secrétaire d'Etat de la maison du Roi, à divers magistrats, compris leur franc salé et traitements à d'autres personnes.....	3,161,000
16.		Intendant des provinces, leurs subdélégués et leurs commis.....	1,413,000
17.		Police de la ville de Paris..... 1,569,000	3,985,000
18.		Guet et garde de la ville de Paris..... 1,138,000	
19.		Maréchaussée de l'île de France..... 251,000	
20.		Entretien et réparation du pavé de Paris..... 627,000	
21.		Travaux dans les carrières qui sont sous la ville de Paris et environs..... 400,000	
22.		Remises, ou moins-imposé sur la recette des pays d'élection et des pays conquis: décharges et modérations sur les vingtièmes et la capitation: remises aux pays d'Etats.....	7,123,000
23.		Traitements aux receveurs, fermiers et régisseurs, et autres frais de recouvrements.....	19,511,000
24.		Les cinq administrateurs du Trésor royal, payeurs des rentes, etc.....	3,372,000
25.		Dépenses du département des mines.....	3,139,000
26.		Traitements et autres dépenses de l'administration des monnaies, de celle de la caisse du commerce; de celle du département des mines et des bureaux de l'ancienne compagnie des Indes..... 794,000	
27.		Bureaux de l'administration générale..... 2,345,000	
28.		Fonds réservés sur le produit de la loterie royale, et sur la ferme du Port-Louis, pour des actes de bienfaisance.....	173,000
29.		Secours à des Hollandais qui se sont réfugiés en France.....	830,000
30.		Communautés et maisons religieuses; secours pour la construction d'édifices sacrés..... 2,182,000	5,711,000
31.		Dons, aumônes, secours, hôpitaux, enfants trouvés, etc..... 3,529,000	
<i>A reporter.....</i>			507,532,000 liv.

ÉTAT des dépenses et des dettes publiques réduites par le décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre 1789, et par le plan du comité des finances.

Nos

1.	L'offre faite au nom du Roi, et le décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre, sanctionné par Sa Majesté, ont réduit cet article à.....	20,000,000 liv.
2.	Le décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre, sanctionné par le Roi, avait fait un premier retranchement de 3,000,000 livres sur cet article. Monsieur ayant offert de réduire à 2,000,000 livres l'article qui le concerne; et le traitement conservé aux personnes qui ont servi les enfants de M. comte d'Artois, dans leur bas âge, devant être renvoyé aux pensions, cet article se trouve réduit naturellement pour les deux provinces, à.....	4,000,000
	Pensions de M. le duc d'Angoulême et de M. le duc de Berry.....	700,000
3.	Le décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre, sanctionné par le Roi, a réduit cet article à.....	6,300,000
4.	Le décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre, sanctionné par le Roi, a réduit cet article à.....	79,000,000
5.	Le décret de l'Assemblée nationale, du 6 octobre, sanctionné par le Roi, a réduit cet article à.....	39,000,000
6.	Le comité des finances propose de renvoyer cette dépense à la direction des assemblées provinciales, et de la réduire à moitié : ci.....	2,840,000
7.	Le décret de l'Assemblée nationale, du 6 octobre, sanctionné par le Roi, a supprimé cette dépense en totalité.....	
8.	Il n'y a aucun changement à cet article, ci.....	162,050,000
9.	En retranchant de cet article, l'intérêt des cautionnements des compagnies de finance, celui du fond d'avance des fermiers de la caisse de Poissy, et celui de 50,800,000 livres d'assignations suspendues sur les domaines et bois, cet article est réduit à.....	31,443,082
10.	Après le remboursement des receveurs généraux et autres charges que le plan du comité des finances propose, jusqu'à la concurrence d'un capital de 119,000,000 livres, cet article ne subsistera plus que pour.....	9,355,160
11.	Le remboursement des anticipations fait disparaître cet article; mais l'emprunt national de septembre 1789, subsiste pour.....	2,000,000
12.	Le décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre, sanctionné par Sa Majesté, a anéanti cet article.....	
13.	Il n'y a rien de changé à cet article, ci.....	3,179,000
14.	Le plan du comité des finances réduit cet article à.....	18,000,000
15.	} Le travail du comité des finances réduit ces deux articles à.....	2,774,000
16.		
17.	} Ces cinq articles sont considérés par le comité des finances comme des dépenses locales qui ne sont pas de nature à être imposées sur tout le royaume. Il pense de même sur l'article 22, l'article 32, l'article 39 et l'article 42, montant ensemble à 20,537,000 livres qui doivent être regardés comme dépenses locales; mais afin de pourvoir aux besoins extraordinaires que peuvent éprouver ces différentes parties, le comité a proposé d'y destiner une somme équivalente au quart de leur montant, ci.....	5,134,250
18.		
19.		
20.		
21.		
22.	Renvoyé à l'observation de l'article 17.....	
23.	Cet article, d'après les remboursements faits, la réduction du nombre des employés, et la modération de leur traitement, ne sera plus compté que pour..	5,700,000
24.	Cet article, par les mêmes raisons, est réduit à.....	2,350,000
25.	} Le travail du comité des finances, réduit ces trois articles à.....	1,275,000
26.		
27.		
28.	Le décret de l'Assemblée nationale, du 6 octobre 1789, sanctionné par Sa Majesté, supprime cet article.....	
29.	Il n'y a rien de changé à cet article : ci.....	830,000
30.	} Ces deux articles sont renvoyés par le décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre, sanctionné par le Roi, à la charge de l'administration des biens du clergé.....	
31.		
	<i>A reporter.....</i>	395,930,492 liv.

SUITE de l'état des dépenses, arrêté le 31 août 1789, par M. Dufresne, etc.

N ^o		
	<i>Report</i>	507,532,000 liv.
32.	Travaux de charité.....	1,911,000
33.	Destruction du vagabondage et de la mendicité.....	1,144,000
34.	Primes et autres encouragements pour le commerce.....	3,862,000
35.	Jardin royal des plantes, et cabinet d'histoire naturelle.....	130,000
36.	Bibliothèque du Roi.....	159,000
37.	Universités, académies, collèges, sciences et arts... ..	1,004,000
38.	Passeports en exemption de droits à la marine royale, aux ambassadeurs et aux ministres étrangers.....	400,000
39.	Entretiens, réparations et constructions de bâtiments, employés à la Chambre publique.....	1,874,000
40.	Dépenses de plantations dans les forêts, de curements de rivières et d'autres objets dont le payement est assigné sur le produit des bois et sur le Trésor royal.....	817,000
41.	Frais de procédure criminelles et de prisonniers.....	3,180,000
42.	Dépenses dans les provinces dont l'objet varie tous les ans, et qui se renouvellent de différentes manières.....	4,500,000
43.	Dépenses imprévues.....	5,000,000
	TOTAL	531,513,000 liv.

SUITE de l'état des dépenses réduites par le décret, etc.

N ^o	<i>Report</i>	398,930,492 liv.
32.	Renvoyé à l'observation de l'article 17.....	
33.	Renvoyé à l'observation de l'article 17.....	
34.	Le travail du comité des finances a réduit cet article à.....	3,262,000
35.	Le comité des finances l'a réduit à.....	92,000
36.	Réduit par le comité des finances à.....	69,000
37.	Réduit par le comité des finances à.....	1,000,000
38.	Il n'y a rien de changé à cet article.....	400,000
39.	Renvoyé à l'observation de l'article 17.....	
40.	Le comité des finances est d'avis de la suppression de cet article.....	
41.	Il n'y a rien de changé à cet article, ci.....	3,180,000
42.	Renvoyé à l'observation de l'article 17.....	
43.	Le comité des finances réduit cet article à.....	2,400,000
		<hr/>
		406,333,492
	La dépense de justice gratuite dans tout le royaume.....	412,333,492 liv.
		<hr/>
	TOTAL.....	413,334,922 liv.
		<hr/> <hr/>